

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 25 09 19

Contrat local de santé

L'ARS Hauts-de-France et la communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'engagent pour la santé de la population

L'ARS Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) signent, le 25 septembre 2019, un Contrat local de santé (CLS). Cet engagement doit permettre de renforcer la synergie et la coordination entre les acteurs de terrain qui œuvrent pour la santé des habitants du territoire. Il associe plusieurs partenaires – dont la Préfecture du Pas-de-Calais, le Conseil Départemental, la CPAM de l'Artois, l'Education Nationale - ainsi que de nombreux acteurs associatifs, publics et privés de l'offre de soins locale.

Impulsé localement par l'agglomération, le CLS s'inscrit dans le cadre du Projet régional de santé 2018-2023 (PRS). Arrêté en juillet 2018, ce document fixe les orientations stratégiques et les objectifs pour améliorer la santé de la population, notamment des plus fragiles et des plus jeunes, et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Le PRS comprend à ce titre un programme régional spécifique à l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis.

Le bassin minier est identifié par l'Agence - en cohérence avec la participation de l'Agence et de la CALL à l'engagement pour le renouveau du bassin minier - comme territoire prioritaire dans ce cadre, au vu des indicateurs de santé dégradés de ce territoire très dense. L'ARS a ainsi élaboré un plan ambitieux de mobilisation de la prévention du bassin minier afin notamment d'intervenir sur les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.

Le CLS de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin va permettre une meilleure cohérence entre le PRS et les politiques menées localement, de mutualiser et renforcer les moyens pour répondre aux besoins locaux et de consolider les partenariats des acteurs impliqués dans une démarche de parcours en santé.

Au regard des problématiques locales les plus saillantes sur ce territoire, trois orientations stratégiques avaient été déterminées :

- Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins notamment des personnes les plus démunies
- Promouvoir la santé des enfants et des jeunes,

Chacune de ces orientations a donné lieu à de nombreuses conférences dans lesquelles se sont particulièrement mobilisés les acteurs du territoire et les acteurs institutionnels, pour aboutir à un plan d'actions qui sera impulsé en partenariat et suivi dans sa mise en œuvre, son financement et son évaluation. Ce programme sera suivi dans sa mise en œuvre, son financement et son évaluation par les signataires.

Contact presse

ARS Hauts-de-France : 03 62 72 86 27 - ars-hdf-communication@ars.sante.fr

CALL : Nicolas Dionet, Directeur communication ndionet@agglo-lenslievin.fr - 06.48.72.75.39